

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – OM TOUR

Mises à jour le 1^{er} août 2021

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles OM OPERATIONS permet l'accès au Client à l'ORANGE VELODROME pour une Visite OM TOUR.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes, les termes ci-dessous, employés avec une majuscule, au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

Billet(s) : billet physique ou dématérialisé valide permettant l'accès au Stade pour une unique Visite.

CGV : désigne les présentes Conditions Générales de Vente des Visites.

Client(s) : désigne toute personne physique ou morale, ayant effectué l'achat ou détentrice d'un Billet.

Créneau(x) : horaires de la Visite indiqués par OM OPERATIONS lors de l'achat d'un Billet.

Espace(s) : désigne au sein du Stade, les salons, le hall, les vestiaires, le bord pelouse, les tribunes et de manière générale tous espaces ouverts aux Clients lors de la Visite.

Évènement(s) : Désigne (i) les événements d'entreprise (séminaires, conventions, show-rooms, soirées de gala, réunions de travail, etc.) accueillis ou organisés par OM OPERATIONS (ii) les événements grand public (concerts, spectacles, matchs de rugby, etc.) organisés par OM OPERATIONS ou par un autre organisateur ainsi que (iii) les événements organisés par la SASP OLYMPIQUE DE MARSEILLE, (iv) les événements organisés par la Ville de Marseille et (v) les événements exceptionnels (Jeux Olympique, Coupe du monde, etc).

OM OPERATIONS ou le Club : désigne la société en charge de l'exploitation commerciale du Stade et notamment des Visites.

Stade : désigne l'ORANGE VELODROME situé 3 boulevard Michelet - 13008 Marseille.

Visite(s) : désigne le parcours de visite créé par OM OPERATIONS et effectué par le Client au sein de l'ORANGE VELODROME et dénommé « OM TOUR ».

Visiteur : désigne toute personne physique se présentant à l'entrée de la Visite, porteur d'un Billet.

ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Les présentes CGV s'appliquent à tout Client et/ou Visiteur.

2.2 Aucune condition particulière ou convention dérogatoire ne peut prévaloir sur les présentes CGV ni être opposable à OM OPERATIONS.

2.3 Les CGV sont portées à la connaissance de tout Client lors de sa commande, et acceptées par celui-ci. Elles sont affichées aux points de vente du Stade, à l'entrée de la Visite, et peuvent être communiquées à tout Client ou Visiteur qui en fait la demande écrite à OM OPERATIONS. Elles sont accessibles à tout moment sur le lien suivant : <https://billetterie.om.fr/fr/cgv>.

2.4 Par l'acceptation des CGV et/ou sa présentation à l'entrée de la Visite, le Client et/ou le Visiteur, accepte sans réserve celles-ci,

le règlement intérieur du Stade, y compris le règlement sanitaire affiché aux entrées du Stade, de la Visite et consultables sur le site internet officiel du Stade : <https://www.orangevelodrome.com/>, dont ceux-ci reconnaissent avoir pris entièrement connaissance.

ARTICLE 3. MODALITES D'ACCES & BILLET

3.1 Le Billet est délivré sous version physique ou sous forme de e-billet. Les Billets en format e-billet peuvent être présentés imprimés ou sur un écran de téléphone. Les Billets ne doivent avoir subi aucune modification ou manipulation.

3.2 L'accès à la Visite est soumis au contrôle de la validité du Billet et de l'identité du Visiteur, lequel doit être muni de sa carte d'identité. Le Billet est pourvu d'un coupon de contrôle et/ou d'un code-barres unique.

3.3 La première personne à présenter le Billet est présumée en être le porteur légitime. Il sera refusé l'accès à la Visite à toute autre personne se présentant ultérieurement avec un Billet ayant été validé ou scanné par OM OPERATIONS. OM OPERATIONS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'utilisation de copies à l'insu de l'acheteur, y compris dans l'enceinte du Stade. Aucun duplicata du Billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

3.4 Chaque Visiteur doit conserver son Billet durant toute la durée de la Visite et être en mesure de le présenter à tout moment en cas de contrôle.

3.5 Les Billets sont valables exclusivement pour la date et à compter de l'heure mentionnées sur le Billet et/ou réservées lors de l'achat.

3.6 Toute vente, revente, échange, cession ou location du Billet est strictement interdit(e).

3.7 Le Billet ne donne accès à qu'une Visite. Toute sortie est définitive.

3.8 Toute personne qui reproduirait illégalement un Billet et/ou utiliserait un Billet contrefait s'exposerait à des poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 4. GUIDE

Sous réserve d'en faire la demande préalable et écrite dans un délai au moins égal à 5 (cinq) jours ouvrés avant l'heure de la Visite, le Client pourra demander à OM OPERATIONS de mettre à disposition un salarié ou un prestataire d'OM OPERATIONS, afin que ce dernier fournisse au groupe du Client des prestations de guide pendant la Visite. La fourniture de cette prestation supplémentaire est conditionnée au paiement préalable par le Client d'un supplément de prix aux tarifs proposés par OM OPERATIONS.

La demande s'effectue par courriel à l'adresse : omtour@om.fr.

ARTICLE 5. PRIX

5.1 Le prix de la Visite est défini sur le Billet et/ou sur les sites internet officiels de la Visite et/ou des revendeurs agréés par OM OPERATIONS.

5.2 Les prix sont indiqués en euros hors taxes auquel est rajoutée la TVA au taux en vigueur au jour de l'achat dudit Billet ou de l'établissement du devis.

5.3 Le prix est ferme, définitif, sans escompte, non remboursable.

ARTICLE 6. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue selon les différents moyens de paiement qui sont acceptés et affichés dans les points de vente autorisés.

Tous les paiements seront effectués en euros en une échéance unique.

ARTICLE 7. REPORT ET ANNULATION DE LA VISITE

7.1 Sauf cas de force majeure, les Visites ne sont ni modifiables (en ce compris notamment la date et le nombre de participants), ni annulables par le Client. Le cas échéant, aucun remboursement ni compensation d'une quelconque nature ne sera effectué par OM OPERATIONS.

7.2 Une Visite peut être reportée ou annulée par OM OPERATIONS, en cas d'accueil d'un Évènement au sein du Stade et/ou en cas de Force Majeure.

7.3 Un Report de la Visite à l'initiative d'OM OPERATIONS ne donnera lieu à aucune indemnisation, sous quelque forme que ce soit, au bénéfice du Client.

7.4 En cas d'annulation de la Visite par OM OPERATIONS, le prix versé par le Client sera remboursé à l'exclusion de toute pénalité.

ARTICLE 8. PRESENCE EVENTUELLE DE TRAVAUX

A l'occasion des Visites, certaines zones du Stade sont susceptibles d'être en travaux.

La responsabilité d'OM OPERATIONS ne peut se voir engagée du fait de la présence de zones de chantier au sein du Stade lors des Visites et des conséquences qui en résulteraient, notamment :

- modifications du parcours de la Visite ;
- fermeture de certains Espaces (halls, vestiaires, salons, accès bord pelouse, tribunes, etc.) ;
- absence de certains éléments constitutifs du Stade et de son identité, notamment la pelouse.
- Désagréments sonores...

ARTICLE 9. ENGAGEMENTS DU VISITEUR

Il est demandé au Visiteur de ne pas apporter par son attitude, sa tenue ou ses propos, quelque trouble que ce soit au bon déroulement de la Visite, à la quiétude d'autrui, de respecter les consignes de sécurité et sanitaires, ainsi que d'avoir, en toute circonstance, un comportement exemplaire conforme à la morale et aux bonnes mœurs.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

OM OPERATIONS ne pourra être tenue responsable d'un report, d'une annulation, d'une modification ou encore d'un retard de la Visite, ou plus généralement d'une quelconque inexécution de de l'une de ses obligations en cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme des causes d'exonération les évènements suivants lorsqu'ils sont de nature à empêcher temporairement ou définitivement OM OPERATIONS d'accomplir ses obligations en tout ou partie : terrorisme, attentat, guerre, guerre civile, émeute et révolution, rupture, sabotage, acte de piraterie, réquisition, confiscation, nationalisation, blocage ou endommagement des voies de moyens de transport ou réseaux de communication, embargo et expropriation, cataclysme naturel tel que violente tempête, inondation, explosion, incendie, épidémie, pandémie (Covid-19 et ses évolutions compris), boycott, grève, grève de zèle, occupation d'usine, acte de l'autorité, arbitraire ou non ou de tout évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil et de la jurisprudence venant perturber la bonne réalisation des Visites.

Dans cette hypothèse, OM OPERATIONS notifie le cas de force majeure au Visiteur par tout moyen, dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11. EXCLUSION

Dans l'hypothèse où l'un des Visiteurs ne respecterait pas l'une des dispositions des présentes CGV, des règlements sanitaires ainsi que du Règlement Intérieur du Stade Orange Vélodrome, ou encore toute consigne donnée par un préposé d'OM OPERATIONS, OM OPERATIONS se réserve le droit de refuser l'accès du Visiteur ou de l'exclure du parcours de Visite, sans compensation ni indemnité d'une quelconque nature, et sans préjudice de toute poursuite en justice.

ARTICLE 12. MARQUES DE L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE ET DE L'ORANGE VELODROME

12.1 L'utilisation, de quelque nature que ce soit et quel que soit le support, des logos, marques, noms de domaine, images, photos de l'Olympique de Marseille, de l'Orange Vélodrome et/ou affichés au sein du Stade et du parcours de Visite est expressément soumise à l'autorisation préalable et écrite d'OM OPERATIONS et dans le seul cadre défini par OM OPERATIONS.

12.2 L'achat d'un Billet n'emporte aucune concession d'un quelconque droit d'exploitation des marques d'Orange, de l'Olympique de Marseille, de l'Orange Vélodrome, de l'image collective et/ou individuelle des joueurs de l'Olympique de Marseille et/ou des visuels affichés au sein du Stade dans le cadre de la communication interne et/ou externe du Client et/ou Visiteur. La souscription à une prestation de Visite ne porte aucunement sur l'attribution d'un quelconque label OM et/ou Orange Vélodrome (Partenaire Officiel, Partenaire Principal, Partenaire Premium ...) au profit du Client. Le Visiteur ne pourra en aucun cas profiter d'une prestation de Visite pour organiser une quelconque opération en lien avec l'Olympique de Marseille et/ou l'Orange Vélodrome, sauf autorisation expresse écrite préalable d'OM OPERATIONS.

12.3 Sans préjudice de l'application des dispositions qui précèdent, le Visiteur est autorisé par OM OPERATIONS à prendre des photographies et/ou vidéos des Espaces pendant la Visite. A cet égard, le Visiteur est autorisé à faire un usage strictement privé desdites photographies et vidéos et ne devra pas les exploiter commercialement directement ou indirectement. Les vidéos ne devront pas dépasser 3 (trois) minutes en durée de captation cumulée. En tout état de cause les vidéos captées ne pourront tendre à récréer une partie significative de l'expérience de la Visite vécue par le Visiteur sans que ce dernier n'engage sa responsabilité.

12.4 Le Client et/ou le Visiteur s'engage à ne pas dénigrer et/ou nuire à l'image de l'Olympique de Marseille, du Stade et des joueurs.

ARTICLE 13. DIVERSITE DE L'INTENSITE DES OBLIGATIONS

OM OPERATIONS s'engage à apporter toutes diligences en vue de permettre au Visiteur une expérience optimale lors de la Visite. OM OPERATIONS n'est toutefois tenue que d'une obligation de moyens, et en aucun cas d'une obligation de résultat.

La responsabilité d'OM OPERATIONS ne pourra être engagée que sous réserve de la preuve préalable d'une faute inexcusable de sa part.

ARTICLE 14. RESPONSABILITE

14.1 Le Visiteur doit se montrer respectueux envers les salariés d'OM OPERATIONS ainsi que ses prestataires et/ou les autres participants à la Visite.

14.2 Le Visiteur est responsable des dommages, matériels, corporels, immatériels consécutifs ou non, directs ou indirects, qu'il pourrait causer à l'occasion de la Visite. A ce titre, le Visiteur déclare qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.

14.3 Le Visiteur demeure également seul responsable de la sécurité de ses propres biens, même ceux déposés dans le vestiaire. OM OPERATIONS décline toute responsabilité en cas de pertes, dommages ou vols subis par un Visiteur lors de la Visite.

14.4 Le Visiteur reconnaît expressément qu'OM OPERATIONS ne peut être tenue pour responsable d'une quelconque faute et/ou de tout acte, omission, violation, manquement commis par une autre personne physique ou morale (par exemple un sous-traitant) aux abords ou dans l'enceinte de l'ORANGE VELODROME (Parkings, Consignes, Vestiaires compris), et ce même si cela troublerait la bonne exécution de la Visite.

ARTICLE 15. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par OM OPERATIONS et nécessaires à la réalisation des Visites seront traitées conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles.

A cet égard, lesdites informations personnelles seront transmises à OM OPERATIONS, à ses sous-traitants ainsi qu'à toutes les autres sociétés du groupe dont OM OPERATIONS fait partie, qui sera responsable de ce traitement.

Fait à Marseille,
Le 01/08/2021

Le Client dispose d'un droit d'accès, de portabilité, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent et qu'il peut exercer auprès du DPO d'OM OPERATIONS à l'adresse dpo@om.fr.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS DIVERSES

16.1 Le fait qu'OM OPERATIONS ne se prévale pas à un moment donné ou tarde à se prévaloir de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

16.2 OM OPERATIONS se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version modifiée étant d'application immédiate à compter de sa publication sur le site internet officiel d'OM TOUR, à savoir au jour des présentes : <https://www.om.fr/fr/om-tour>.

16.3 Les titres des clauses n'ont qu'une valeur classificatoire. S'il y a contradiction entre les titres et leur contenu, c'est le contenu qui fait foi.

16.4 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes CGV seraient considérées comme nulles et non opposables par une juridiction compétente, cette disposition sera supprimée des CGV sans que la validité ainsi que l'opposabilité des autres dispositions n'en soient affectées

ARTICLE 17. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

17.1 Le présent document est régi exclusivement par le droit français. Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et/ou à l'interprétation des présentes, de leurs suites et/ou conséquences, les parties feront leur possible pour rechercher un accord amiable.

Les coordonnées du médiateur auprès duquel les réclamations peuvent être portées par les personnes physiques, ayant contracté en dehors de leur activité commerciale, sont les suivantes : SAS MEDIATION, 222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint Jean de Niois, accessible depuis l'URL suivante : <https://sasmediationsolution-conso.fr>.

17.2 A défaut, il est fait expressément attribution aux tribunaux compétents.